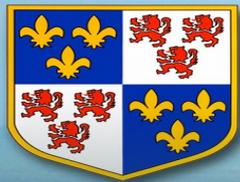




Gendarmerie n a t i o n a l e



GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA SOMME



LES DANGERS D'INTERNET

I- POURQUOI INTERNET PEUT-IL ÊTRE DANGEREUX ?

II- INTERNET ESPACE PUBLIC :

a- QUELLES SONT LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE ?

b- QUE DIT LA LOI ?

III- VICTIME D'INTERNET :

-

- QUE FAIRE ?

- NUMÉROS UTILES .

VOUS ETES DES VICTIMES DE CHOIX

Cyber criminalité

Cyber escroquerie

Pédopornographie

Cyberharcèlement

Cybersexisme

Cyber recrutement

Happyslaping

Cyberpropagande

Téléchargement illégal

A word cloud on a black background with various terms related to illegal downloading. The words are in different colors (white, light blue, green) and sizes. The largest word is 'TELECHARGEMENT' in light blue. Other prominent words include 'ILLEGAL' in green, 'download' in white, 'musique' in white, 'ordinateur' in green, and 'logiciels' in white. Smaller words include 'débit', 'films', 'vidéo', 'p2p', 'jeux', 'programmes', 'torrent', 'téléchargement', 'hadopi', 'internet', 'pirate', 'illégal', 'mp3', and 'site'.

TELECHARGEMENT

ILLEGAL

download

musique

ordinateur

logiciels

logiciels

illégal

mp3

site

pirate

internet

hadopi

débit

films

vidéo

p2p

jeux

programmes

torrent

téléchargement

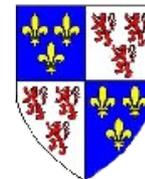
**INTERNET
EST UN ESPACE PUBLIC**

**LES RÈGLES
DE
BONNE CONDUITE**

J'AI DES DROITS ET DES DEVOIRS

JE RÉFLÉCHIS AVANT DE CLIQUER

**JE ME RESPECTE
JE RESPECTE LES AUTRES**



- ✓ JE NE PUBLIE RIEN SUR MON MUR , AUCUNE INFORMATION PERSONNELLE : NI PORTABLE, NI ADRESSE, NI E-MAIL NI NUMÉRO DE TÉLÉPHONE.
- ✓ JE NE ME DÉSHABILLE PAS DEVANT MA WEB CAM OU UN TÉLÉPHONE PORTABLE.
- ✓ JE PROTÈGE MON COMPTE.



Tes données privées pourraient être utilisées à des fins malveillantes par des cybercriminels, ou récupérées pour être revendues à des fins publicitaires.

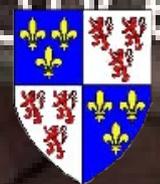
➤ Ne raconte pas ta vie dans le détail à tout le monde !

Grâce à son blog, Louise va tourner dans un porno.



L'association agit pour
les enfants profitent du net en sécurité.

www.e-enfance.org/blog
www.tousconnectes.com



Groupement de gendarmerie départementale de la Somme
107, rue d'Elbeuf BP 63010
80030 Amiens Cedex 1
Tel : 03 22 53 40 41

JE NE POSTE SUR PAS MON DERNIER SELFIE OU LA DERNIÈRE PHOTO MARRANTE, COMPROMETTANTE, VIOLENTE OU HUMILIANTE D'UN CAMARADE.



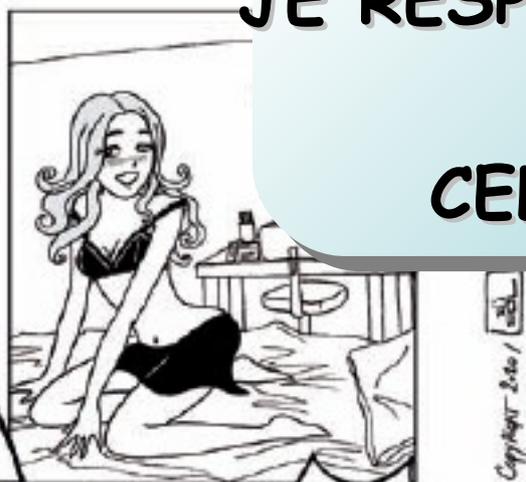
Prends toujours un petit moment pour la réflexion et pose toi une question simple : si tes parents ou amis tombaient dessus, seraient-ils gênés ?

► Une photo embarrassante ou intime doit toujours rester dans la sphère privée. Il en va de ton image et de celle des autres sur la toile.

C'EST POUR QUI LA PHOTO ?



**JE RESPECTE MON INTIMITÉ
ET
CELLE DES AUTRES**



QUE DIT LA LOI ?

Le droit à l'image

La publication non autorisée de photographies de tiers et l'atteinte à l'intimité de la vie privée sont punies de :

1 an d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende



QUE DIT LA LOI ?

Happy slapping

Le fait d'enregistrer sciemment, par quelque moyen que ce soit, sur tout support que ce soit, des images relatives à la commission de ces infractions.

Le fait de diffuser l'enregistrement de telles images.

Les articles 222-1 à 222-14-1 et 222-23 à 222-31 du code pénal punissent de :

5 ans d'emprisonnement et de 75.000 € d'amende

JE NE COMMENTE PAS, JE NE DIFFAME PAS ET JE
N'INSULTE PAS MÊME POUR RIRE.
LES RESEAUX SOCIAUX SONT DES ESPACES PUBLICS



Sur Internet, rien ne s'efface, tout reste. Plus tard, il te sera impossible à prouver que c'était de l'humour.

➤ Garde ta e-reputation propre et évite tout propos injurieux, insultants ou haineux, lesquels peuvent être lourds de conséquences.



QUE DIT LA LOI ?

Diffamation et injure

Les articles 29 et suivants de la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse punissent de :

12.000 € d'amende

JE FAIS COMME MES AMIS ET ME MOQUE AUSI DE LA PERSONNE : JE PARTICIPE AU CYBERHARCELEMENT



Il est difficile de comprendre ce que la personne visée peut ressentir, avec des moqueries qui ne s'arrêtent jamais. Le harcèlement sur Internet peut conduire jusqu'au suicide.

► En France , le cyberharcèlement est puni par la loi. La peine peut aller jusqu'à un an de prison et 15 000 € d'amende.

QUE DIT LA LOI ?

Harcèlement moral

Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour effet d'altérer sa santé physique ou mentale ... (Loi N°2012-954 du 06.08.12 - art.2).

L'article 222-33-2 du Code pénal punit de :

2 ans d'emprisonnement et 30.000 € d'amende

JE ME SENS MAL DANS MA PEAU, JE PUBLIE
MES SENTIMENTS, MES ÉMOTIONS, ETC.
JE PEUX ME METTRE EN DANGER.



 **Emma**
31 min · 🌐

Je me dis parfois que personne ne m'aimera jamais...

J'aime · Commenter · Partager

 **Philippe** Salut je suis tombé sur ton profil. Si tu veux on discute en MP 😊

J'aime · Répondre · 14 min

Contrairement à un journal intime, les émotions que tu exprimes sur tes profils des réseaux sociaux peuvent être lues par des inconnus. Et des cyberprédateurs à la recherche de personnes vulnérables sont très avides de ce type de messages.

▶ Pour te protéger, ne parle pas de tes sentiments en mode public et n'accepte jamais de nouveaux contacts qui te sont totalement inconnus !



Pseudo : STARLETT 11 ans,
cherche nouveaux amis...

UN PSEUDO PEUT CACHER N'IMPORTE QUI
SOIS VIGILANT SUR INTERNET

N'accepte jamais un rendez-vous sans être accompagné(e)



Savez-vous vraiment qui se cache derrière un pseudo ?



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

internet-signalement.gouv.fr

Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet

Signaler



SE RENSEIGNER

Questions et Réponses

Conseils

Conseils aux Jeunes

Conseils aux Parents

Internet Prudent

Protéger son ordinateur

Liens Utiles

Bienvenue sur le formulaire de signalement des contenus illicites

A savoir avant de faire votre signalement:

- Vous avez la possibilité de rester anonyme, mais vous pouvez aussi vous identifier.
- Si vous choisissez de vous identifier, vous ne serez pas contacté (sauf cas particulier). Votre identité sera conservée confidentiellement.
- Votre signalement sera conservé 10 ans dans notre base de données, puis effacé.
- Les signalements ne sont pas consultés la nuit, les week-ends et les jours fériés : **ne signalez aucun contenu nécessitant une intervention urgente** (par exemple, l'annonce d'un suicide)
- Pour en savoir plus sur les suites données aux signalements, vous pouvez consulter notre [mode d'emploi du signalement](#).
- La collecte des preuves est l'affaire des services de l'Etat. Ne répondez pas à des annonces suspectes et ne cherchez pas activement de matériel illégal sur Internet. En outre, la seule possession de photographie de nature pédophile est interdite : ne faites aucune sauvegarde ni impression.

N'utilisez pas le formulaire dans les cas suivants:

- Si vous avez simplement reçu un pourriel (spam), utilisez le site de Signal Spam : <http://www.signal-spam.fr>
- Pour un problème de consommation, de qualité ou de sécurité de produits commerciaux, écrivez à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) en vous rendant sur: www.economie.gouv.fr/dgccrf

Quelques internautes incitent leurs contacts des réseaux sociaux à signaler massivement sur www.internet-signalement.gouv.fr des contenus qui les ont particulièrement choqués. Ces incitations partent d'une bonne intention – lutter contre les contenus illicites sur Internet – mais s'avèrent contre-productives. **Une action est entreprise par les enquêteurs dès le premier signalement.** L'envoi massif de signalements, pour signaler un unique contenu, les oblige à des manipulations inutiles qui impactent leur travail.



Merci de votre attention